



Département des Yvelines

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

---

## Mairie de Villiers-le-Mahieu

---

### CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-verbal - Séance du 03 mars

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué le 27 février 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick BOURDEAUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14, Présents : 8, Votants : 13.

Étaient présents : Patrick BOURDEAUX, Arnaud GOEPP, Julien THORON, Fabrice LECLERC, Laurent DUVAL, Monique BOURDEAUX, Christelle VAN ASSCHE et Laurent JOUFFROY.

#### **Excusé(s) ayant donné procuration :**

Sandrine HAGNIER pouvoir à Christelle VAN ASSCHE,  
Brunhilde JENNY pouvoir à Laurent DUVAL,  
Adrien FARE pouvoir à Arnaud GOEPP,  
Mélania DELANGE pouvoir à Laurent JOUFFROY,  
Didier JODIN pouvoir à Julien THORON,

#### **Excusé(s) :**

Frédéric FONTAINE,

*L'ordre du jour est le suivant :*

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024**

## **Délibérations :**

1. Autoriser Monsieur le Maire à demande une subvention au titre du « Fonds Verts 2025 » pour la rénovation du parc de l'éclairage public
2. Autoriser Monsieur le Maire à demande une subvention au titre du « DSIL 2025 » pour la rénovation du parc de l'éclairage public
3. Autoriser Monsieur le Maire à demande une subvention au titre de la « DETR 2025 » pour la rénovation énergétique du local archive
4. Autoriser Monsieur le Maire à demande une subvention auprès de la région au titre « AAP Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse »
5. Autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre des « fonds de concours 2025 » pour le changement des ouvrants de la bibliothèque
6. Subvention Classe découverte

## **Questions Diverses**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à **dix-neuf heures**

**A été nommé secrétaire :** Fabrice LECLERC

## **Approbation du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2024.**

Approuvé.

Abstention : 1 (Laurent JOUFFROY)

Contre : 0

Pour : 12

## **Délibération 2025-01 Autoriser Monsieur le Maire à demande une subvention au titre du « Fonds Verts 2025 » pour la rénovation du parc de l'éclairage public**

Monsieur BRAYE présente le SDAL qui est un prérequis à une demande de subvention.

Importance de catégoriser les voies de façon différenciées (structurant et non structurant). Cela conditionne le choix des chromatismes.

Les décrets 2002 et 2007 conditionnent aussi ces choix qui fixent à 2700Kv maximum l'éclairage public pour le décret 2007.

Aujourd'hui c'est le décret 2007 qui est utilisé de façon générale.

Le SDAL affiche une estimation de 82% d'économie d'énergie en prenant en compte le passage aux leds et une coupure nocturne de 5 heures.

La coupure nocturne nécessite soit une télégestion, soit une "coupure à l'armoire", mais sans possibilité de varier l'intensité avec la seconde solution. La télégestion est donc recommandée.

Arnaud GOEPP interroge Mr BRAYE sur les conditions d'extension du périmètre en cas d'extension de l'urbanisation. Sans pouvoir garantir les mêmes conditions financières Mr BRAYE recommande de rester sur le même type de solution technique.

Le conseil remercie Mr BRAYE Thomas pour la qualité de la présentation.

Fabrice LECLERC souligne que ce sujet aurait dû faire l'objet d'une réunion de préparation de la commission voirie, commission voire qui ne s'est d'ailleurs jamais réunie au cours de l'année 2024.

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « Rénovation du parc d'éclairage public »,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions Etat – exercice 2025,

Après en avoir délibéré ;

12 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Adrien FARÉ)

Adopte l'avant-projet de « Rénovation éclairage public », pour un montant de 204 540 € hors taxes (HT);

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation FONDS VERTS 2025 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

<b>Dépenses</b>	<b>HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>HT</b>	<b>TAUX %</b>
Rénovation du parc éclairage public	204 540 €	<b>Fonds verts</b>	40 908 €	20
		<b>DSIL</b>	51 135 €	25
		<b>Région</b>	51 135 €	25
		<b>Autofinancement</b>	61 362 €	30
<b>Total</b>	204 540 €	<b>Total</b>	204 540 €	

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025, article 21538 section d'investissement ;

Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

**Délibération 2025-02 Autoriser Monsieur le Maire à demande une subvention au titre du « DSIL 2025 » pour la rénovation du parc de l'éclairage public**

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « Rénovation du parc d'éclairage public »,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions Etat – exercice 2025,

Après en avoir délibéré ;

12 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Adrien FARÉ)

Adopte l'avant-projet de « Rénovation éclairage public », pour un montant de 204 540 € hors taxes (HT);

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL 2025 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

<b>Dépenses</b>	<b>HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>HT</b>	<b>TAUX %</b>
Rénovation du parc éclairage public	204 540 €	<b>Fonds verts</b>	40 908 €	20
		<b>DSIL</b>	51 135 €	25
		<b>Région</b>	51 135 €	25
		<b>Autofinancement</b>	61 362 €	30
<b>Total</b>	204 540 €	<b>Total</b>	204 540 €	

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025, article 21538 section d'investissement ;

Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

**Délibération 2025-03 Autoriser Monsieur le Maire à demande une subvention au titre de la « DETR 2025 » pour la rénovation énergétique du local archive**

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « Rénovation énergétique du local archive »,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions Etat – exercice 2025,

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité.

Adopte l'avant-projet de « Rénovation énergétique du local archive », pour un montant de 10 204,95 € hors taxes (HT);

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2025 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

<b>Dépenses</b>	<b>HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>HT</b>	<b>TAUX %</b>
Rénovation énergétique du local archive	10 204,95 €	<b>DETR</b>	8 163,96 €	80
		<b>Autofinancement</b>	2 040,99 €	20
<b>Total</b>	10 204,95 €	<b>Total</b>	10 204,95 €	

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025, article 21318 section d'investissement ;

Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

**Délibération 2025-04 Autoriser Monsieur le Maire à demande une subvention auprès de la région au titre « AAP Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse ».**

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant AAP Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse »,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions Etat – exercice 2025,

Après en avoir délibéré ;

12 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Adrien FARÉ)

Adopte l'avant-projet de « Rénovation éclairage public », pour un montant de 204 540 € hors taxes (HT);

Décide de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la région au titre « AAP Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse » ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

<b>Dépenses</b>	<b>HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>HT</b>	<b>TAUX %</b>
Rénovation du parc éclairage public	204 540 €	<b>Fonds verts</b>	40 908 €	20
		<b>DSIL</b>	51 135 €	25
		<b>Région</b>	51 135 €	25
		<b>Autofinancement</b>	61 362 €	30
<b>Total</b>	204 540 €	<b>Total</b>	204 540 €	

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025, article 21318 section d'investissement ;

Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

**Délibération 2025-05 Autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre des « fonds de concours 2025 » pour le changement des ouvrants de la bibliothèque**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 17-003 en date du 8 février 2017, approuvant l'ouverture d'un fonds de concours à destination des communes,

Considérant que la commune de Villiers Le Mahieu, souhaite réaliser des travaux d'isolation en procédant à l'installation d'ouvrants à double vitrage au sein de la mairie de Villiers-le-Mahieu, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : Décide de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement des travaux d'installation d'ouvrants à double vitrage au sein de la bibliothèque de Villiers-le-Mahieu à hauteur de 3 750€.

Article 2 : Autorise Mr le Maire à signer que tout acte afférant à cette demande.

Article 3 : Précise que la recette sera inscrite à l'article 2131.

### **Délibération 2025-06 Subvention Classe découverte**

Monsieur le Maire indique que la directrice de l'école souhaite faire une classe découverte sur la semaine du 07 au 11 avril 2025.

Elle demande une subvention de 4 000€ afin d'alléger le coup de participation des familles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser 4 000€ de subvention à la caisse des écoles.

#### **A savoir :**

Un devis a été établi à 4 500€ pour 16 enfants pour les classes CM1 et CM2 de Mme Michée.

Il faut également rajouter 750€ de bus et 1500€ pour les activités des CP, CE1, CE2 qui eux ne partent pas en classe découverte mais rejoignent les grands sur une journée ainsi que les activités prévues sur place (34 autres enfants).

La journée des 34 enfants (CP CE1 CE2) serait pris totalement en charge et resterait pour les 16 enfants de Mme Michée, 171€ à charge des parents pour 4 jours et 3 nuitées en pension complète et activités à Jambville, à cela la directrice enlèvera les recettes d'actions menées par les parents d'élèves.

### **Questions Diverses**

#### ➤ **Festival de théâtre Lolo Paillettes :**

Laurent JOUFFROY interpelle Monique et Patrick BOURDEAUX sur les conditions de mise à disposition de la salle des fêtes au bénéfice de l'association Lolo Paillettes.

Aucune communication n'a eu lieu auprès des membres du Conseil, ni aucune délibération qui aurait dû être présentée en Conseil.

Laurent JOUFFROY rappelle que la convention d'occupation de la salle des fêtes est en préparation, alors que le règlement de la salle des fêtes n'a toujours pas été validé.

Le Conseil constate les carences critiques de la gestion de Frédéric FONTAINE dans l'accompagnement et la gestion de l'association Lolo Paillettes.

Il n'a jamais été fait de réponse par écrit aux différentes sollicitations par emails adressées par l'association Lolo Paillettes à l'attention de Frédéric FONTAINE

Les éléments apportés par Pierre SORIANO et Lolo paillettes sont éloquentes et placent les membres du Conseil dans une position insupportable.

#### ➤ **Réfection de la voirie :**

Fabrice LECLERC interpelle Patrick BOURDEAUX sur le besoin de préparer un cahier des charges afin de faire établir des devis concurrents, en soulignant avoir adressé un email à ce sujet le 4 février et qui est resté sans réponse.

Patrick BOURDEAUX indique qu'il ne répondra pas à ses mails car il n'a pas que ça à faire.

Monique BOURDEAUX indique qu'on reçoit trop mail de sa part et que ce n'est plus possible.

Fabrice LECLERC indique qu'il suffit de répondre à ses mails afin d'éviter qu'il relance systématiquement les mails qui sont restés sans réponse.

En réponse Patrick BOURDEAUX présente un devis établi auprès de la société DTP2I, qui regroupe le même type de travaux avec la commune de Garancières. Fabrice LECLERC indique qu'à nouveau ce sujet n'a fait l'objet d'aucune préparation en réunion de commission voirie.

➤ Terrain de pétanque :

Proposition faite par Fabrice LECLERC pour nettoyer partiellement le parking de la salle des fêtes, avec un bruleur végétal, et ensuite de passer un coup de râteau.

La majorité des personnes présentes sont favorables à cette solution qui ne présente aucun coût pour la commune. Parmi les volontaires prêts à réaliser ces travaux figurent en autres Didier JODIN, Arnaud GOEPP et Fabrice LECLERC.

Cette intervention sera planifiée dès que le bruleur de végétaux sera de nouveau fonctionnel.

Fabrice LECLERC indique que c'est une demande des adhérents de l'association « le Temps Choisir » et des membres du CCAS.

Patrick BOURDEAUX s'emporte en indiquant « qu'il nous fait chier avec son CCAS de merde ».

Monsieur Fabrice LECLERC demande qu'il se calme dans ses propos.

Patrick BOURDEAUX se charge de faire le nécessaire avec le brûleur.

➤ Chroniques Mahieutines :

La préparation de la prochaine parution attendue maintenant en avril reste laborieuse. Le constat est fait que non seulement le CCAS et le centre de loisirs, mais aussi l'association Lolo paillettes, n'ont été sollicités que 10 jours avant la première échéance du 23 février.

Toujours aucune communication de la part de Frédéric FONTAINE auprès des membres du Conseil.

➤ Locker Mondial Relay :

Fabrice LECLERC exprime ses objections concernant ce "mobilier urbain" qui n'est pas adapté au cadre de notre commune, et bien plus approprié à proximité d'une station de lavage, une station-service, ou encore une zone commerciale. Nous apprenons aussi que la localisation pourrait être modifiée. Il est aussi rappelé que depuis le Conseil du mois de décembre dernier, nous sommes toujours en attente d'un plan de mise en situation du locker.

Christelle VAN ASSCHE intervient pour souligner que quelques habitants se montrent favorable à la mise en place d'un tel locker.

Un projet de convention est distribué par Patrick BOURDEAUX.

➤ Triennale de voirie :

Patrick BOURDEAUX confirme aux membres du Conseil que pour des raisons de restriction budgétaire, il n'y aura pas de subvention à ce titre pour l'année 2025.

➤ Contributions d'attribution du permis de construire pour le tunnel souterrain du parc de Thoiry :

Fabrice interpelle Patrick BOURDEAUX sur les conditions de validation de ce permis de construire en septembre 2024.

Arnaud GOEPP prend la parole pour expliquer pourquoi aucune contrepartie n'a été négociée à ce stade, la mairie se réservant la possibilité de le faire à une étape ultérieure avec le projet de construction des lodges/igloos sur le territoire de la commune, ainsi que sur les modifications de permis attendues concernant la plateforme de compostage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h33.

Le secrétaire de Séance,

Le Maire,